

CHANGEMENT DU PROPRIÉTAIRE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demandez une mise à jour du propriétaire d'entreprise inscrit au dossier pour l'adhésion au programme ESA ACDelco.

Le présent formulaire décrit les exigences et le processus d'approbation pour soumettre un changement de propriétaire de votre entreprise relativement au programme ESA ACDelco. En remplissant ce formulaire et en obtenant l'approbation de votre distributeur fournisseur et d'ACDelco, vous autorisez ACDelco à mettre en œuvre cette mise à jour et acceptez les modalités énoncées aux présentes ainsi que celles prévues dans le programme ESA ACDelco. Veuillez vous assurer de passer en revue tous les détails attentivement avant de soumettre votre demande.

CONFIRMER LE NOM DE L'ATELIER

NOM DE L'ENTREPRISE (sera utilisé dans toutes les communications):

CHANGEMENT DE NOM DE L'ENTREPRISE? Veuillez confirmer si le nom de l'entreprise change dans le cadre du changement de propriétaire.

- ☐ **OUI** Le nom de l'entreprise indiqué ci-dessus est le NOUVEAU nom et nous demandons un changement de nom d'entreprise sur l'adhésion ACDelco dans le cadre du changement de propriétaire. *Remarque : Si cette option n'est pas cochée et que le nom d'entreprise fourni ci-dessus est différent de l'adhésion existante, aucune mise à jour ne sera effectuée sur le nom de l'entreprise. Une autorisation est requise pour effectuer un changement de nom d'entreprise.*
- ☐ **NON** Le nom de l'entreprise ne change pas dans le cadre du changement de propriétaire.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

CODE DE COMPTE ACDelco:	NOM ET CODE DU DISTRIBUTEUR COMMANDITAIRE:
NOM COMPLET DE L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE:	NOM COMPLET DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE:
ADRESSE DE L'ENTREPRISE:	COURRIEL DE L'ENTREPRISE:
N° DE TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE:	NOM PERSONNE-RESSOURCE (SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE):
ADRESSE SITE WEB:	PAGE FACEBOOK DE L'ENTREPRISE:

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses ESA ACDelco à tout moment et sans préavis.

CHANGEMENT DU PROPRIÉTAIRE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demandez une mise à jour du propriétaire d'entreprise inscrit au dossier pour l'adhésion au programme ESA ACDelco.

Programme de récompenses ESA ACDelco

Le centre de service indépendant (CSI) soussigné comprend qu'il existe deux options pour recevoir les points de récompenses ESA ACDelco (*carte Visa rechargeable physique ou rabais du distributeur*) et recevra ses récompenses ESA ACDelco admissibles de la même manière que le propriétaire précédent. Cette option peut être modifiée une fois par année afin d'entrer en vigueur en janvier de l'année suivante.

Carte Visa rechargeable

Le soussigné comprend également que si le propriétaire précédent recevait ses récompenses mensuelles ACDelco au moyen de la carte Visa rechargeable, ce propriétaire précédent continuera de recevoir les récompenses pour les mois de son droit de propriété, avant qu'ACDelco ne soit informée de ce changement de propriétaire. La carte demeurera active jusqu'à son expiration. Un titulaire précédent pourrait recevoir une nouvelle carte par la poste à titre de renouvellement unique dans le cadre du prochain renouvellement de carte (*tous les 3 ans*) s'il reste un solde. Aucun nouveau point de financement ne sera versé sur la carte rechargeable du titulaire précédent à compter du mois de changement de propriétaire communiqué à ACDelco (les points obtenus durant le mois de changement de propriétaire seront versés au nouveau propriétaire). La date d'entrée en vigueur du changement de propriétaire est déterminée en fonction du moment où le formulaire dûment rempli est soumis à l'Info-ligne ACDelco et non des dates de signature ci-dessous.

Les points de récompenses ESA ACDelco sont fournis par ACDelco au titulaire de la carte d'entreprise et il lui incombe exclusivement de déclarer tout avantage imposable accordé à toute personne dans le cadre du programme, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, et d'émettre les feuillets de renseignements T4 et T4A requis.

Pour les comptes qui choisissent de recevoir leurs récompenses au moyen de la carte Visa rechargeable, la carte est assujettie à la convention du titulaire de carte envoyée avec la carte ainsi qu'aux exigences et aux modalités disponibles à l'adresse www.myprepaidcenter.com, ce qui comprend la création d'un profil ainsi que d'autres modalités relatives à la gestion de votre carte individuelle en ce qui concerne le suivi des fonds et du solde de la carte, son utilisation, les cartes perdues et toute retenue éventuelle pour fraude. L'activation de la carte est requise pour utiliser les fonds et des exigences d'authentification supplémentaires peuvent s'appliquer. Les conditions peuvent être modifiées sans préavis.

Programme de récompenses

Le CSI a pris connaissance des modalités d'adhésion au programme Experts en service automobile (ESA) et souhaite s'inscrire au programme de récompenses ESA ACDelco. **Le CSI commencera à obtenir des récompenses sur les achats admissibles à compter du mois au cours duquel il a avisé ACDelco du changement de propriétaire, conformément aux modalités du programme Experts en service automobile ACDelco.** Toute récompense admissible obtenue avant la soumission de ce changement de propriétaire à ACDelco continuera d'être versée au titulaire précédent de la carte. Les récompenses sont obtenues et versées à la personne et ne peuvent en aucun cas être transférées. Le CSI comprend qu'il doit être inscrit au programme Experts en service automobile pour être admissible à participer au programme de récompenses ESA ACDelco.

- ☐ **OUI** Inscrivez-moi au programme de récompenses Experts en service automobile ESA (remplissez les champs de la section « *RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉCOMPENSES ESA ACDelco* »).
- ☐ **NON** Je ne souhaite pas m'inscrire au programme de récompenses ESA ACDelco pour le moment. Je comprends qu'en sélectionnant cette option, je n'obtiendrai pas de récompenses en fonction de mes achats mensuels ACDelco.

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses ESA ACDelco à tout moment et sans préavis.

CHANGEMENT DU PROPRIÉTAIRE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demandez une mise à jour du propriétaire d'entreprise inscrit au dossier pour l'adhésion au programme ESA ACDelco.

RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉCOMPENSES ESA ACDelco

TITULAIRE PRINCIPAL DE RÉCOMPENSES

NOM COMPLET :	COURRIEL DE RÉCOMPENSES (PERSONNEL): <i>*peut être différent de celui ci-dessus</i>
ADRESSE DE RÉCOMPENSES (SI DIFFÉRENT DE L'ENTREPRISE) :	

ACCÈS AU SITE WEB POUR LA FORMATION

S'il vous plaît énumérer tous les noms de vos techniciens qui devraient avoir accès au site Web pour la formation. Un courriel est nécessaire pour l'enregistrement sur le site web.

LISTE (NOM COMPLET ET ADRESSE COURRIEL) DES UTILISATEURS AUTORISÉS DU SITE DE FORMATION ACDelco

MODALITÉS

1. L'adhésion au programme Experts en service automobile (le « programme ») et le fait de gagner et d'échanger des récompenses ACDelco ESA sont assujettis aux directives du programme ACDelco ESA (les « Directives ») telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre par la Compagnie General Motors du Canada (« GM Canada » ou « ACDelco »). Vous trouverez en annexe la version actuelle des directives. Ces modalités sont désignées dans ce document l'« Entente ».
2. Sans limiter la portée générale de la section 1 ci-dessus :
 - Les Directives énoncent la structure et les avantages actuels du programme;
 - Le CSI doit régler les frais mensuels détaillés dans les Directives;
 - Le CSI doit satisfaire en tout temps les exigences d'admissibilité au programme;
 - Le CSI est entièrement responsable de la carte de récompenses ACDelco ESA Visa; ACDelco n'est pas responsable de cartes perdues ou volées.
3. Pendant la durée de son adhésion au programme, le CSI est autorisé à utiliser la marque de commerce ACDelco (« la marque ») dans le contexte de l'exploitation de ses services automobiles connexes à l'adresse précisée à la première page de ce formulaire d'inscription ESA pourvu que :
 - Le CSI se conforme aux normes de qualité gouvernant les produits et services fournis en association avec la marque qui peuvent être établies de temps à autre par les propriétaires de la marque et qui lui sont communiquées par ACDelco;
 - Le CSI utilisera la marque uniquement sous la forme et de la manière, et uniquement avec les légendes appropriées, qui peuvent être prescrites de temps à autre par les propriétaires de la marque et qui lui sont communiquées par ACDelco;

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses ESA ACDelco à tout moment et sans préavis.

CHANGEMENT DU PROPRIÉTAIRE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demandez une mise à jour du propriétaire d'entreprise inscrit au dossier pour l'adhésion au programme ESA ACDelco.

- Le CSI ne fera rien qui pourrait mettre en jeu la validité de la marque ou la valeur qui s'y rattache;
 - Le CSI utilisera la marque uniquement en association avec des produits et services couverts par la déposition canadienne de la marque, le cas échéant, et lorsque la déposition de la marque couvre des produits, le CSI peut utiliser la marque uniquement en et utilisés et vendus au Canada;
 - Le CSI n'utilisera pas la marque, ni aucune autre marque de commerce de General Motors LLC ou de ses filiales ou sociétés affiliées (collectivement, « General Motors »), en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de General Motors ou de son représentant désigné;
 - Le CSI n'aura aucun droit d'intenter toute action en justice ou autre procédure de quelque nature que ce soit concernant la marque, ce droit étant réservé exclusivement à General Motors et (ou) à GM Canada;
 - Advenant la résiliation de cette entente pour quelque raison que ce soit, le CSI cessera immédiatement toute utilisation de la marque dans le cadre de cette entente et cessera de fournir des produits et services en association avec la marque et retournera à ACDelco tout matériel portant la marque.
 - Le CSI convient en outre de cesser immédiatement l'utilisation de la marque et des désignations « Experts en service automobile » et « ESA » à la demande écrite d'ACDelco.
4. ACDelco se réserve le droit de changer, modifier, de rejeter la demande ou d'annuler l'adhésion à ce programme à tout moment pour n'importe quelle raison sans avis. En outre, ACDelco aura le droit de mettre fin à l'adhésion du CSI au programme en cas de non-conformité du CSI avec l'une quelconque de ces modalités ou des directives du programme alors en vigueur.
- 5. En cochant cette case ☐ le CSI confirme que les affaires mentionnées ci-dessus ne fonctionnent actuellement sous aucune autre marque de matériel de fabrication ni en affiliation avec un concessionnaire General Motors.**
6. Le CSI défendra, indemniser et mettra GM Canada hors de cause de tout dommage, perte, obligation, allégation, demande, procès et dépenses (y compris les frais juridiques) qui peuvent être subis ou encourus par GM Canada ou ses dirigeants, administrateurs, associés, filiales, sociétés mères, employés ou agents suite à ou relativement à l'exploitation de ses services automobiles ou à une violation des obligations ou représentations du CSI en vertu de la présente entente ou de ses directives.
7. Cette entente est régie, interprétée et exécutée conformément aux lois de la province du principal lieu d'affaires du CSI.
8. Les modalités de cette entente et de ses directives sont dissociables et si une partie s'avère inexécutable, la portée des autres modalités reste totalement en vigueur et exécutoire.
9. Cette entente et ses directives (telles que modifiées périodiquement par ACDelco) constituent l'entente complète entre le CSI et ACDelco afférent au programme. Les modalités de cette entente remplacent toutes les ententes, communications, représentations et arrangements précédents et actuels des parties relativement à l'objet de la présente.
10. Tous les avis donnés en vertu de cette entente sont remis par écrit, par télécopie ou par service de messagerie de 24 heures fiable, envoyés à l'autre partie aux adresses figurant en première page de cette entente ou à toute autre adresse qu'une des parties peut signifier par écrit à l'autre partie désignée aux présentes. L'avis sera réputé avoir été donné à sa réception.
11. Le CSI ne peut pas attribuer ses droits ou obligations en vertu de cette entente, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable d'ACDelco.
12. Les parties reconnaissent que le CSI est et reste un entrepreneur indépendant et son personnel ne comprend ni des employés ni des agents d'ACDelco, à toutes fins et de quelque nature que ce soit. Le CSI assume la responsabilité des actes de ses employés et agents.
13. La Compagnie General Motors du Canada (« GM », « nous », « notre » ou « nos ») accorde de l'importance à la protection de vos renseignements personnels et à la confiance que vous témoignez à l'égard de ses produits et services. Soyez assuré que les renseignements que vous nous fournissez seront traités avec soin. Notre [politique de protection](#) des renseignements personnels fait état de la façon dont nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels,

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses ESA ACDelco à tout moment et sans préavis.

CHANGEMENT DU PROPRIÉTAIRE FORMULAIRE DE DEMANDE

Demandez une mise à jour du propriétaire d'entreprise inscrit au dossier pour l'adhésion au programme ESA ACDelco.

notamment les renseignements que nous obtenons auprès de nos concessionnaires indépendants au Canada ainsi que lorsque vous utilisez nos produits et services et que vous visitez nos sites Web canadiens.

14. En fournissant vos coordonnées lors de votre inscription, vous consentez à ce qu'ACDelco vous contacte pour des communications de marketing liées aux programmes et aux promotions. Si vous ne souhaitez pas recevoir de communications de marketing de notre part, veuillez visiter notre [formulaire de désinscription de marketing](#). Cela vous permettra de vous désinscrire des communications par courriel et par la poste. Vous pouvez également appeler le 1 800 263-3526 pour vous désinscrire des communications ou pour modifier vos préférences de désinscription précédemment soumises.

Ouvrez une session à l'adresse www.TechConnectCanada.com afin de consulter l'intégralité des lignes directrices du programme ESA ACDelco et du programme de récompenses ESA ACDelco.

APPROBATIONS REQUISES

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT ACDelco:	DATE (jj/mm/aaaa):
SIGNATURE DU DISTRIBUTEUR COMMANDITAIRE:	DATE (jj/mm/aaaa):
SIGNATURE DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE DE L'ATELIER :	DATE (jj/mm/aaaa):
SOU MIS PAR:	DATE (jj/mm/aaaa):

Remplissez le formulaire et envoyez-le par courriel à : soutien@ACDelcoinfoligne.com

Pour soumettre un formulaire automatiquement,

cliquez sur le bouton Soumettre et choisissez Outlook (par défaut)

ou ajoutez votre propre application de courriel.

**Le formulaire doit être soumis et approuvé par le représentant ACDelco au plus tard le 25 du mois pour que la mise à jour entre en vigueur au cours du même mois. Nous ne pouvons garantir les ajustements soumis après la date limite mensuelle. Le changement de propriétaire entrera en vigueur à compter du mois au cours duquel le formulaire est reçu par l'Info-ligne ACDelco (avec toutes les approbations), indépendamment des dates de signature figurant sur le présent formulaire par le distributeur parrain, le directeur de district ou le compte.*

ACDelco se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer les règles du programme, les options d'échange et tout matériel connexe à tout moment. ACDelco se réserve le droit d'annuler le programme des récompenses ESA ACDelco à tout moment et sans préavis.